

### Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52040 - Fonctionnement des collèges publics

## Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaire pour 2020 aux collèges publics

CP/2020/037

#### Service chef de file:

J3-Collèges

### Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond principalement à l'axe 2 du "Plan Actions Educatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

### 1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA VIABILISATION

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics listés cidessous une dotation de fonctionnement complémentaire de 25 100 € :

Territoire Nord:

Collège Albert CAMUS de SOUFFLENHEIM: 7 400 €,

Territoire Ouest:

Collège des Racines et des Ailes de DRULINGEN : 6 000 €,

Territoire Sud:

Collège Frison ROCHE de LA BROQUE : 11 700 €,

### 2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE L'ENTRETIEN

Le collège André Maurois à Bischwiller a sollicité le maintien de la part forfaitaire d'entretien de l'ex-collège Saut du Lièvre pour l'exercice 2020, suite à la fusion avec le collège André Maurois.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire au collège André Maurois à Bischwiller de 6 000  $\in$ , au titre la dotation d'entretien.

## 3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DE MARCKOLSHEIM

Le collège Jean-Jacques Waltz de Marckolsheim a sollicité le versement d'une dotation de fonctionnement complémentaire pour la prise en charge des dépenses liées à la perte des denrées alimentaires, suite à une panne de la chambre froide du service de restauration du collège.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Jean-Jacques Waltz de Marckolsheim une dotation de fonctionnement de 2 711,94 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la panne de la chambre froide du service de restauration du collège.

# 4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION AU COLLEGE DE DRULINGEN D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE POUR LA PRISE EN CHARGE D'IMPAYES DES FAMILLES DES ELEVES DE LA CLASSE ULIS DE DRULINGEN ACCUEILLIS AU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE

La section ULIS-école (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) à l'école primaire de Drulingen accueille des élèves selon l'affectation effectuée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), pour certains élèves provenant hors du secteur de recrutement de l'établissement.

Le collège des Racines et des Ailes de Drulingen accueille depuis plusieurs années ces élèves au restaurant scolaire. Cependant, les familles de plusieurs des élèves ne sont pas en mesure de payer les repas. Ces impayés restant à la charge du collège mettent en difficulté l'établissement. Un travail est en cours entre les services du Département, la Commune de Drulingen et le collège pour pérenniser l'accueil de ces élèves au service de restauration scolaire du collège, sans faire peser les impayés sur le budget du collège.

Dans ce contexte et dans l'attente de la négociation ainsi que la signature d'une convention de gestion partagée entre le Département, le collège et la Commune de Drulingen, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 5 400 € pour la prise en charge des impayés cumulés issus des familles des élèves de la section ULIS-école de commune de Drulingen.

De ce fait, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle pour un montant de 5 400 € au Collège de Drulingen.

### 5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LA PARTICIPATION DES COLLEGES AU CHALLENGE BREDELE

L'opération associe depuis plusieurs années les Chefs d'Alsace, qui ont proposé quatre recettes de bredele, courtes et faciles à réaliser à partir de matières premières locales.

Un partenariat avec "Savourez l'Alsace produit du terroir" et Metro permet d'offrir aux établissements volontaires la majeure partie des ingrédients : farine, œuf et sucre d'origine alsacienne, ainsi que du beurre et amandes. Carola a procuré les sachets et les étiquettes pour conditionner les petits gâteaux.

Les personnels des restaurants scolaires et les collégiens se retrouvent lors d'ateliers participatifs.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle aux établissements suivants :

TERRITOIRE	COMMUNE	COLLEGE	MONTANT
SUD	CHATENOIS	des Châteaux	20,83 €
	ERSTEIN	Romain Rolland	20,83 €
	LA BROQUE	Frison Roche	141,33 €
	MARLENHEIM	Grégoire de Tours	15,36 €
	VILLE	du Klosterwald	22,87 €
		TOTAL	221,22 €

## 6. PROPOSTION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE

POUR LA PARTICIPATION DES FRAIS DE TRANSPORT DU COLLEGE DU PARC A ILLKIRCH

POUR LEUR DEPLACEMENT A LA FORMATION DES DELEGUES DE CLASSE A STRASBOURG

Cette formation des délégués de classe a eu lieu le 23 novembre 2019 à l'Hôtel du Département.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège du Parc à Illkirch une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 198,00 € correspondant à la prise en charge des frais de transport des 75 élèves et 5 accompagnateurs adultes, le car a été mutualisé avec le Collège Nelson Mandela.

# 7. PROPOSTION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE JEAN MONNET A STRASBOURG POUR LA PARTICIPATION AU CARREFOUR DES FORMATIONS

Le Carrefour des Formations Professionnelles est une manifestation organisée pendant deux jours et demi, les 4, 5 et 6 février 2020 au Centre culturel Marcel Marceau à Strasbourg.

Il permet aux jeunes de l'Eurométropole de rencontrer des jeunes en formation et des

responsables de formations professionnelles des territoires de Strasbourg et environ. Cette action s'inscrit dans le programme d'orientation des établissements scolaires structurant les étapes du Parcours Avenir. Elle permet aux jeunes, notamment de 3ème, d'avancer dans la réflexion et la formalisation de leur projet scolaire et professionnel.

Dans ce cadre, le collège Jean Monnet participera à la 20<sup>ème</sup> édition de ce carrefour.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Jean Monnet à Strasbourg une dotation exceptionnelle de fonctionnement complémentaire de 1 000 € pour la prise en charge des frais de transport.

### 8. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LEURS ATELIERS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Conformément au plan d'actions collèges, cette action s'inscrit dans l'axe 1 visant à développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique des jeunes.

L'atelier de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, est destiné à compléter l'enseignement artistique obligatoire.

Les ateliers de pratique artistique font partie des activités facultatives. Ils sont inscrits dans le projet d'établissement et sont élaborés par une équipe d'enseignants, de partenaires et d'élèves. Ils sont ouverts aux élèves volontaires. La pratique est au centre de l'atelier artistique, qui s'enrichit naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel et qui intègre, dans la mesure du possible, les nouvelles technologies dans la démarche de création.

Le financement des ateliers est assuré par l'Académie de Strasbourg, la Direction des affaires culturelles d'Alsace et le Département du Bas-Rhin.

Pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à 25 collèges, dont la liste figure en annexe, une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 12 339 €, au titre de la participation départementale au financement de 27 ateliers d'enseignement artistique.

# 9. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DEUX COLLEGES PUBLICS POUR LEUR PARTICIPATION AU CONCOURS « VIS TON DEFI VENTE »

Organisé par l'académie de Strasbourg et ouvert aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté – Vente Distribution Logistique, le concours « Vis Ton Défi Vente » voit des équipes de collégiens concourir dans la bonne humeur, durant une journée, autour du thème de la vente et de la logistique.

Les collèges Jean Mentel de Sélestat et Françoise Dolto de Reichshoffen ont participé à cette manifestation.

Ce concours a eu lieu le 6 mai 2019 au Vaisseau.

Evalués par un jury de professionnels, ils réalisent des missions réalistes de la vie en entreprise.

Les buts de ce concours sont les suivants :

- découvrir le monde professionnel,
- construire son projet d'orientation,
- travailler le programme scolaire autrement,
- valoriser ses compétences,
- montrer sa motivation et Savoir-être,
- s'engager avec un esprit d'équipe,

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à ces deux collèges une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant total de 336 € se décomposant comme suit :

- 136 € pour le collège Mentel de Sélestat,
- 200 € pour le collège Françoise Dolto de Reichshoffen.

### 10. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, DE MANUTENTION ET DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire afin de couvrir les frais de réparations, de manutention et l'acquisition d'équipements spécificiques :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	HOERDT	Baldung Grien	Réparation matériel cuisine – demi- pension	4 249,50 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	Réparation de la chambre froide légère	585,60 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	Réparation de la chambre froide négative	247,50 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	Acquisition d'une trancheuse à pain	619,38 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	Acquisition d'un batteur	162 €
SUD	BARR	Barr	Réparation ascenseur	5 520,00 €

	BARR	Barr	Remplacement de trois serrures de l'ascenseur	1 536,00€
	CHATENOIS	Des Châteaux	Réparation lave-vaisselle	3 214,58 €
	DAMBACH LA VILLE	Berstein	Réparation de la chambre froide	900,42 €
	GERSTHEIM	Les Cigognes	Réparation du lave-vaisselle	760,22 €
	LA BROQUE	Frison Roche	Réparation du vitrage du service de restauration	2 102,40 €
	LA BROQUE	Frison Roche	Réparation de la chambre froide	426,32 €
	MARCKOLSHEIM	Jean- Jacques Waltz	Réparation de la chambre froide	1 448,40 €
	MARLENHEIM	Grégoire de Tours	Réparation de l'ascenseur	1 048,63 €
	MUTZIG	Louis Arbogast	Réparation équipement de restauration	7 418,35 €
	VILLE	Klostertwald	Réparation des ascenseurs	4 080,00 €
OUEST	WASSELONNE	Marcel Pagnol	Réparation de la friteuse	2 593,70 €
EMS	STRASBOURG	Esplanade	Frais liés au déménagement du CDI	11 808,70 €

TOTAL 48 721,70 €

Code enveloppe bubgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 675 600,00 €	11 675 600,00 €	102 109,42 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 102 109,42 €.
- 25 100 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :
- \* 7 400 € au Collège Albert Camus à Soufflenheim,
- \* 6 000 € au Collège des Racines et des Ailes à Drulingen,
- \* 11 700 € au Collège Frison Roche à la Broque,
- 2 711,94 € au collège de Marckolsheim au titre d'une dotation de fonctionnement complémentaire pour le service de restauration;
- 6 000 € au collège André Maurois à Bischwiller au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien;
- 5 400 € au Collège des Racines et des Ailes à Drulingen une dotation de fonctionnement exceptionnelle pour la prise en charge d'impayés des familles des élèves de la classe ULIS de Drulingen accueillis au service de restauration des collèges;
- 221,22 € pour la participation au Challenge des bredele aux collèges suivants :

Territoire Sud

Collège de Châtenois : 20,83 €, Collège d'Erstein : 20,83 €, Collège de La Broque : 141,33 €, Collège de Marlenheim : 15,36 €,

Collège de Villé : 22,87 €,

- 198 € au Collège du PARC à Illkirch pour la participation aux frais de transport dans le cadre de son déplacement à la formation des délégués de classe à l'Hôtel du Département à Strasbourg;
- 1 000 € au Collège Jean Monnet à Strasbourg pour sa participation au carrefour des formations;
- 12 339 € aux collèges figurant en annexe , au titre de la participation départementale au financement de 27 ateliers d'enseignement artistique, pour l'année scalaire 2019 2020;
- 336 € au titre de la participation au concours "Vis Ton Défi Vente" se décomposant comme suit :
- \* 136 € pour le Collège Mentel de Sélestat,
- \* 200 € pour le Collège Françoise Dolto de Reichshoffen,
- 48 721,70 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements de cuisine des demipension des collèges, des frais d'acquisition de divers équipements pour les collèges suivants :

Territoire Nord:

Collège Hoerdt: 4 249,50 €,

Collège de Soufflenheim : 1 614,48€,

Territoire Sud:

Collège de Barr : 7 056 €,

Collège de Châtenois : 3214,58 €, Collège de Dambach la Ville : 900,42 €,

Collège de Gerstheim : 760,22 €, Collège de La Broque : 2 610,28 €, de Marckolsheim : 1 448,40 €, Collège de Marlenheim : 1 048,63 €, Collège de Mutzig : 7 418,35 €, Collège de Villé : 4 080,00 €,

Territoire Ouest:

Collège de Wasselonne : 2 593,70 €,

Territoire EMS:

Collège de l'Esplanade à Strasbourg : 11 808,70 €,

Strasbourg, le 30/01/20 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY